

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES FERMES ENSOLEILLÉES DU VAL DE DÊME PAR LES PRODUCTEURS AGRIVOLTAÏQUES DU VAL DE DÊME

Objet de la concertation préalable volontaire

Sur le plateau du Val de Dême, 4 exploitations voisines – cultures, vergers, ovins, porcins et lait – ont souhaité mutualiser leurs forces pour étudier la possibilité d'associer leurs pratiques agricoles à la production d'énergie solaire. Elles ont choisi Green Lighthouse Développement (GLHD) pour l'ingénierie, un spécialiste français des projets agrivoltaïques.

Leur diversité permet de faire la force de ce collectif qui souhaite se réunir autour de leurs souhaits et objectifs communs : préserver et consolider les fermes de taille humaine existantes sans recourir à l'agrandissement foncier, tout en créant une dynamique de territoire et en s'entraînant pour maintenir l'élevage du territoire.

Les principaux objectifs de ce projet sont de :

- Renforcer la cohésion territoriale en créant un projet à gouvernance partagée, alternative à l'agrandissement continu des structures ;
- Diversifier techniquement les rotations en introduisant ou en renforçant luzerne, trèfle et autres protégineux recherchés pour l'autonomie alimentaire des exploitations ;
- Protéger les cultures et l'élevage : l'ombrage des panneaux limite le stress hydrique, préserve la qualité des fourrages et améliore le confort animal ;
- Soutenir l'installation de nouvelles générations grâce à des trésoreries moins exposées aux aléas ;
- Sécuriser les revenus des fermes en ajoutant un filet de sécurité qui permet d'avoir un fond de roulement stable pour les exploitations, amortit la volatilité des marchés et facilite l'investissement ;
- Contribuer à la transition énergétique locale en injectant de l'électricité renouvelable dans le réseau local et en participant aux objectifs de la région Centre-Val de Loire.

La concertation préalable volontaire porte sur **l'ensemble de la zone d'étude initiale du projet et sur sa zone d'influence, soit les trois communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême**. Aucune installation n'est envisagée sur la commune de Chemillé-sur-Dême. Pour autant, compte tenu des enjeux de visibilité, des usages partagés et des liens étroits entre les trois communes, Chemillé-sur-Dême reste pleinement intégrée au périmètre de la concertation.

La concertation préalable volontaire permet d'informer les citoyens sur ce qu'est l'agrivoltaïsme et sur les spécificités du projet « Les fermes ensoleillées du Val de Dême ». Les enseignements de cette période d'échanges seront recueillis, avant d'être étudiés et transformés en apports concrets pour le projet.

Modalités de la concertation

Les modalités de cette concertation préalable volontaire sont présentées ci-dessous :

- La durée de la concertation est de **4 semaines et 5 jours, du 26 janvier au 27 février inclus**.
- La lettre d'information (exposant notamment les objectifs et les principales caractéristiques de ce projet agrivoltaïque) a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême et est mise à disposition du public pendant toute la durée de la concertation :
 - En version papier, aux horaires d'ouverture des mairies de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais.
 - En version numérique, sur le site internet du projet à l'adresse suivante <https://www.fermes-ensoleillees-deme.fr>
- Le public pourra déposer ses observations, pendant toute la durée de la concertation, sur :
 - Des registres d'observations en format papier disponibles aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais et en mairie de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême.
 - Par mail à l'adresse suivante : contact@fermes-ensoleillees-deme.fr
- **Rencontres de la concertation :**
 - Un porte-à-porte « Introduction » au projet est prévu les 26 et 27 janvier 2026 sur les 3 communes concernées pour présenter le projet et répondre aux questions des habitants.
 - Deux ateliers de concertation sont organisés :
 - Atelier-visite « Insertion paysagère » le 11 février 2026 de 17h00 à 20h à la salle des fêtes de Marray
 - Atelier « Usages et loisirs locaux » le 24 février 2026 de 18h30 à 20h30 à la salle « La Petite Classe » aux Hermites
 - Un stand sur l'agrivoltaïsme et le projet tenu à l'occasion de la Fête des Crêpes sur la Place de l'Eglise aux Hermites, le 18 février 2026 à partir de 14h00.
- **Information du public :** Le présent avis fait l'objet d'un affichage aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais et en mairie de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême.

Suites de la concertation préalable

La phase « active » de concertation s'achèvera le 27 février 2026, mais un continuum d'information et de participation du public se poursuivra jusqu'à l'enquête publique.